Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Lumialza™

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

CANADA

Information aux : 800-667-3852

clients

Adresse de courrier élec-

tronique

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Traitement des semences

Nématicide

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées

ci-dessus.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4 Irritation occulaire : Catégorie 2B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H320 Provoque une irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
ciens strain PTA-4838	Bacillus amylo- liquefaciens strain PTA-4838		16.5
Reste	Reste	Non attribuée	83.5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du

transport en vue d'obtenir des soins.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante. La respiration artificielle et/ou de l'oxygène peuvent être né-

cessaires.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant15 à 20

minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

En cas de contact avec les

yeux

Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement

avec de l'eau pendant 15-20 minutes.

Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5

minutes et continuer de rincer l'oiel.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement

avec de l'eau pendant 15-20 minutes.

Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5

minutes et continuer de rincer l'oiel.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022 1.0

En cas d'ingestion Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si

elle peut avaler.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Inconnu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

quats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'ori-

gine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent Autres informations

être éliminés conformément à la réglementation locale en

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des

émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

Éviter la formation d'aérosols.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur filtrant la poussière/le brouillard (préfixe du nu-

méro d'approbation MSHA/NIOSH TC-21C), ou un respirateur approuvé NISOSH avec n'importe quel filtre N, R, P ou

HE.

Protection des mains

Remarques : Gants résistants aux produits chimiques

Protection des yeux : Pour protéger le visage et les yeux dans les endroits où des

éclaboussures risquent de se produire, porter un écran facial permettant l'usage de lunettes étanches contre les agents chimiques ou porter un appareil de protection respiratoire à

masque complet.

Protection de la peau et du

corps

Les applicateurs et autres manipulateurs doiventporter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques faits den'importe

quelle matière imperméable Chaussures et chaussettes

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui estautorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et quicomprend le contact avec tout ce qui a été

traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques faits den'importe

quelle matière imperméable Chaussures et chaussettes

Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec du savon et de l'eau. Les vêtements contaminés doivent être éliminés ou correctement décontaminés et lavés

avant réutilisation.

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le net-

toyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables,utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Informez les travailleurs de l'application en les avertissant oralement ou en affichant des panneaux d'avertissement aux

entrées des zones traitées.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après

manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing

gum" ou d'utiliser du tabac.

Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière

pénètre à l'intérieur.

Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiate-

ment après avoir manipulé ce produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

pH : 7.3 (25 °C)

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Méthode: vase clos

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.205 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation Viscosité Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu. Produits incompatibles : Aucune.

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,050 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

STOT - exposition unique

Composants:

Bacillus amyloliquefaciens strain PTA-4838:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Toxicité à dose répétée

Composants:

Bacillus amyloliquefaciens strain PTA-4838:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité par aspiration

Composants:

Bacillus amyloliquefaciens strain PTA-4838:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022 1.0

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Reste:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Reste:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée. timents environnementaux

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Composants:

Bacillus amyloliquefaciens strain PTA-4838:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa: 34185

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA:

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Lumialza™



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/26/2022 800080006436 Date de la première parution: 01/26/2022

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 01/26/2022 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: 3PP-Lumialza

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F